



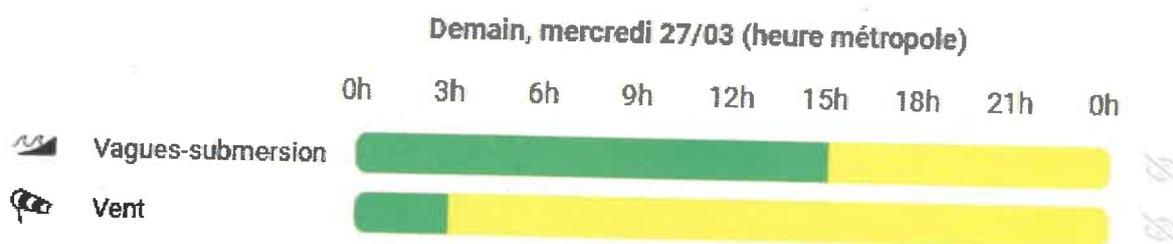
**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU JAUNE POUR LES PHÉNOMÈNES VENT ET VAGUES SUBMERSION

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France



Qualification de la situation :

Pour cette nuit à partir de 3 heures :

Des vents forts avec des rafales atteignant 95 km/h localement, en fin de nuit, génèrent de fortes vagues d'Ouest qui se propagent progressivement sur le littoral atlantique.

De plus, les conditions atmosphériques sont à l'origine d'une surélévation importante du niveau de la mer (surcote), qui se rajoute à des niveaux marins déjà élevés (coefficient de marée de 86 mercredi soir).

La conjonction des fortes vagues et de ces niveaux marins élevés risque d'engendrer des submersions par franchissement de paquets de mer sur les zones exposées du littoral du Finistère, au moment de la pleine mer de mercredi soir.

Des submersions par débordement de faibles ampleurs peuvent être observées sur les zones basses. Sur les digues et zones exposées, des franchissements de paquets de mer sont possibles, notamment sur les secteurs exposés à la houle d'ouest.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ,
<http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 26 mars 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le chef de pôle
de la planification et de gestion de crises


Sophie LE MAILLOT